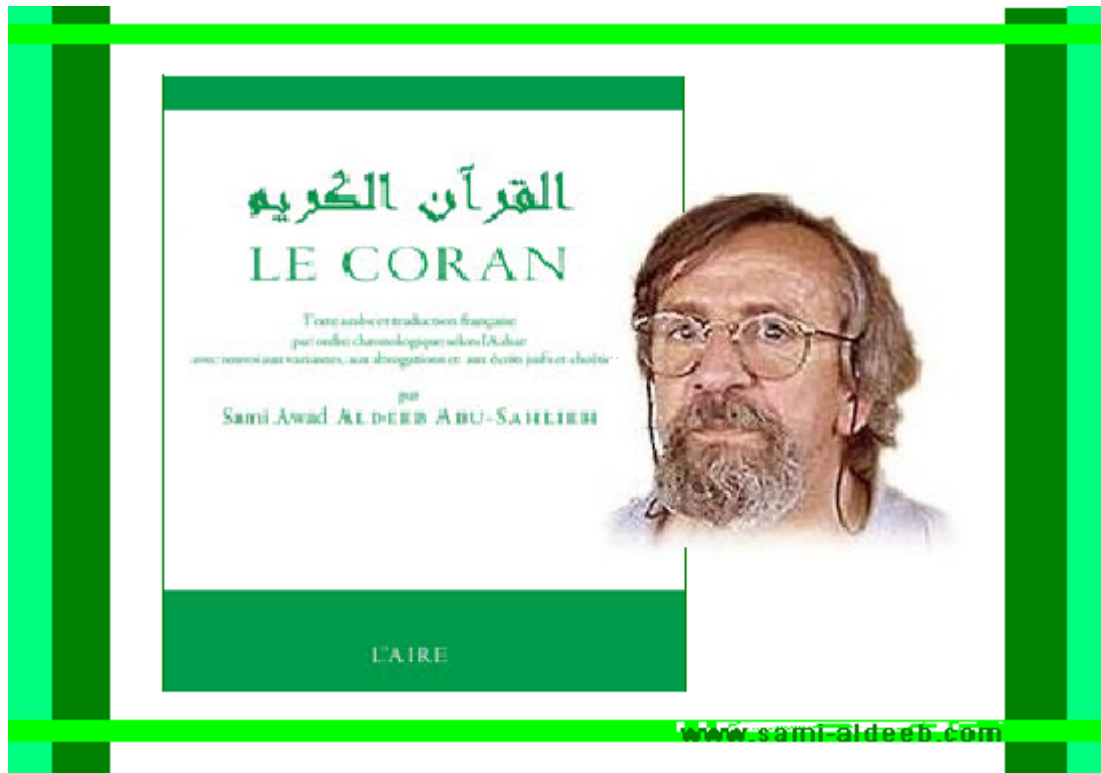


Critique irrationnelle du Manifeste contre le nouvel antisémitisme



L'essentiel du manifeste contre le nouvel antisémitisme, signé par 300 personnalités en France :

“Nous demandons que les versets du Coran appelant au meurtre et au châtement des juifs, des chrétiens et des incroyants soient frappés d'obsolescence par les autorités théologiques, comme le furent les incohérences de la Bible et l'antisémite catholique aboli par Vatican II, afin qu'aucun croyant ne puisse s'appuyer sur un texte sacré pour commettre un crime” <https://goo.gl/uZahHa>.

Voilà ce qui a provoqué la colère irrationnelle de dirigeants religieux musulmans en France et ailleurs.

Sauf erreur de ma part, aucun journal ou télévision arabe n'a traduit ce passage... tout en condamnant le **Manifeste contre le**

nouvel antisémitisme sans appel.

Ceux qui ont critiqué ce manifeste estiment qu'on n'a pas le droit de supprimer des versets du Coran, de l'Évangile ou de la Bible. Or, ce manifeste ne demande pas de supprimer des versets, mais simplement de les frapper d'obsolescence.

Rien donc dans cette demande ne semble critiquable. Pour ceux qui l'ont critiquée, toucher au Coran est une ligne rouge. Et c'est leur erreur qui perdra les musulmans et l'humanité. La Bible, l'Évangile et le Coran ne sont que des ouvrages humains, et comme tout ouvrage, ils peuvent être sujets à des critiques. Ceux qui refusent une telle critique manquent d'esprit critique et préfèrent l'obscurantisme religieux à la lumière de la raison.

Conseil aux signataires de ce manifeste et au gouvernement français

Si j'avais à donner un conseil aux signataires de ce manifeste et au gouvernement français, je leur conseillerais d'interdire la circulation du Coran dans sa forme confuse actuelle qui mélange les chapitres mecquois plus ou moins pacifiques et les chapitres médinois violents et contraires aux droits de l'homme, et d'exiger une édition du Coran par ordre chronologique similaire à la mienne en mettant au début de cette édition l'avertissement suivant :

Comme les autres Livres sacrés, le Coran comporte directement, ou indirectement par le biais de la sunnah de Mahomet que les musulmans doivent suivre, des normes contraires aux droits de l'homme reconnus aujourd'hui dans les documents internationaux. Nous invitons donc les lecteurs à le lire avec un esprit critique et à le placer dans son contexte historique, à savoir le VIIe siècle. Parmi les normes qui violent les droits de l'homme, qui inspirent les lois des pays arabes et musulmans, et que les mouvements islamistes voudraient appliquer, en tout ou en partie, nous

signalons à titre d'exemples :

- L'inégalité entre les hommes et les femmes dans le mariage, le divorce, l'héritage, le témoignage, les sanctions et l'emploi, le mariage de filles impubères, et la circoncision masculine et féminine pratiquée sur des enfants.*
- L'inégalité entre musulmans et non-musulmans dans le mariage, le divorce, l'héritage, le témoignage, les sanctions et l'emploi.*
- La non-reconnaissance de la liberté religieuse, en particulier la liberté de changer de religion.*
- L'exhortation à combattre les non-musulmans, à occuper leurs pays, à imposer aux non-musulmans le paiement d'un tribut (jizya) et à tuer ceux qui ne suivent pas les religions monothéistes.*
- L'esclavage, la capture des ennemis et l'appropriation de leurs femmes.*
- Les sanctions cruelles comme la mise à mort de l'apostat (qui abandonne l'islam), la lapidation de l'adultère, l'amputation des mains du voleur, la crucifixion, la flagellation et la loi du talion (œil pour œil, dent pour dent).*
- La destruction des statues, des peintures et des instruments de musique, et l'interdiction des arts.*
- La maltraitance envers les animaux et le meurtre des chiens de compagnie.*

Que pensez-vous de ces versets et récits ?

Je souhaite mettre devant les yeux de mes lecteurs quelques versets et récits de Mahomet (parmi tant d'autres) et leur demander ce qu'ils en pensent :

Une fois écoulés les mois interdits, tuez les associateurs où que vous les trouviez, prenez-les, assiégez-les, et restez assis contre eux dans tout aguet. Mais s'ils se repentent, élèvent la prière, et donnent la dîme, alors dégagez leur voie (Coran 9:5).

Ô vous qui avez cru ! Les associateurs ne sont qu'impurs. Qu'ils ne s'approchent plus du Sanctuaire interdit, après cette année-ci (Coran 9:28).

Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu ni au jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Dieu et son envoyé ont interdit, et ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux auxquels le livre fut donné, jusqu'à ce qu'ils donnent le tribut par une main, et en état de mépris (Coran 9:29).

J'ai reçu pour commandement de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : Il n'est de dieu que Dieu. Aussi, quiconque dit : Il n'est de dieu que Dieu, préserve de moi ses biens et sa vie (récit).

Quiconque change sa religion tuez-le (récit).

Ne viendra l'Heure que lorsque vous combattrez les Juifs, que lorsque la pierre derrière laquelle se cache le Juif dira: Musulman! Voici un Juif derrière moi, tue-le ! (récit).

**Sami Aldeeb, Dr en droit, professeur des universités
Directeur du Centre de droit arabe et
musulman: <http://www.sami-aldeeb.com>
Auteur d'une [édition arabe annotée](#) du Coran et
d'une [traduction française](#), une [traduction anglaise](#) et
une [traduction italienne](#) par ordre chronologique, et d'[autres
ouvrages](#)**